

Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

DELIBERATION N° 30 BIS/2012/CCDS MODIFIANT ET
COMPLETANT LA DELIBERATION N°30/2012/CCDS -
ATTRIBUTION DU MAPA N° 05.S.2012.CCDS RELATIF A
LA CREATION DU LOGO ET DE LA CHARTE
GRAPHIQUE

L'an deux mil douze et le vingt-cinq septembre 2012 à dix-huit heures, le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de M. Charles RINGUET, Premier Vice-président.

Titulaires présents :

MM. RINGUET Charles, PUTCHA Robert, HORTH René-Serge, GABRIEL Jean-Christian, MAGLOIRE Adelson
Mmes LEVEILLE Annick, CARISTAN Lydie, Karine ZULEMARO, CLET-COURAT France

Suppléants présents

Mme CHAMPESTING Maëva
M. ANTOINETTE Georges Richard

Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice

Titulaires absents excusés :

M. MADELEINE Jean-Claude, Président - LAZZAROTTO William

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des marchés publics,
VU l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée en date du 22 juin 2012,
Vu l'avis du bureau du 22 juin 2012,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **DECIDE** d'attribuer le MAPA N°05.S.2012.CCDS relatif à la **création du logo et de la charte graphique**, à l'entreprise SINNAPRINT sise 16 rue Barbé Marbois 97315 - SINNAMARY

Caractéristiques principales

La mission confiée au prestataire comportera la création, en version papier et numérique :
- d'une charte graphique ;
- d'un logo (si possible à partir des trois projets primés suite au concours organisé par la CCDS) ;
- divers modèles de supports (papier en-tête, enveloppe, etc...).

Article 3 : **INDIQUE** que les crédits nécessaires à l'opération, 22 500 €, sont inscrits au budget de la CCDS.

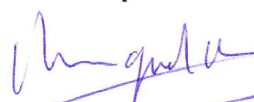
Article 4 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché correspondant et à effectuer toutes les démarches administratives afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 25 septembre 2012

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 20
-Nombre de conseillers présents : 11
-Pour : 10
-Contre : 00
-Abstention(s): 01

Pour extrait et certifié conforme
P/ le Président empêché
Le 1^{er} vice-président


Charles RINGUET



PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

28 SEP. 2012

ARRIVÉE

Transmis A.....